

# F3SCT Académique

Séance du 20 juin 2023

Procès-verbal

## Présents :

### Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines

### Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)

### Membres représentants des personnels suppléants :

- Madame Marie GEAY (FSU/CGT)
- Monsieur Olivier BELVEZE (UNSA éducation)
- Madame Béatrice ST GERMAIN (UNSA éducation)
- Monsieur Romuald CARRY (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Olivier BRUNAUD (FNEC-FP-FO)

### Membres experts :

- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Madame Sylvie PFEIFFER, inspectrice RSST
- Madame Emmanuelle GOMES, conseillère de prévention 17
- Monsieur Cédric MONLUN, secrétaire général de la Vienne
- Monsieur Christophe RAVET, CT AS
- Madame Isabelle DIEZ, CT médecin
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séanc

### Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023
- 2-Règlement intérieur du CSA de proximité
- 3- Présentation d'un protocole d'élaboration du programme académique de prévention (PAP)
- 4-Présentation du PAP 2023-2024

5- Etat d'avancement des travaux concernant les violences sexistes et sexuelles

6-Signalements RSST académiques et propositions d'actions préventives

7-Questions diverses

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de la FNEC-FP-FO

Monsieur Roland, UNSA éducation précise que madame Béatrice Saint-Germain sera en retard.

Monsieur le secrétaire général d'académie rappelle que concernant le règlement intérieur celui-ci a fait l'objet de GT, d'une analyse en CSA et en F3SCT. La séance du jour a pour vocation de procéder au vote. Il faut stabiliser le document pour le bon fonctionnement de l'instance même si le RI est imparfait. Il y aura toujours la possibilité de le revoir dans un an, la discussion n'est pas fermée, il faudra voir à terme si les mandats peuvent être utilisés convenablement.

Les représentant de l'UNSA éducation sont d'accord pour le voter puisque l'administration a tenu compte des modifications demandées. Il faut un règlement intérieur pour le début de l'année scolaire.

Les représentants de la FSU-CGT regrettent néanmoins l'attente due aux arbitrages du ministère.

### **1-Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

Les représentants de la FNEC-FP-FO ne participent pas au vote ils n'étaient pas présents lors du la séance du 24 janvier 2023.

### **2-Règlement intérieur du CSA de proximité :**

Monsieur le président précise à nouveau que les modifications restent possibles après un an.

La validation du règlement intérieur est soumis au vote :

-UNSA éducation et FSU-CGT approuvent le RI

-FNEC-FP-FO ne prennent pas part au vote

Le règlement intérieur est donc validé et sera présenté pour adoption définitive au CSA du 29 juin 2023.

### **3- Présentation d'un protocole d'élaboration du programme académique de prévention (PAP) :**

Monsieur le président précise que les modalités ont été revues, le PAP sera plus collaboratif, l'administration aurait dû le présenter plus tôt en GT, il faut donc acter les nouvelles modalités de fonctionnement pour que cela rentre dans les habitudes de travail.

Monsieur le conseiller de prévention académique rajoute que le travail a été fait en collaboration avec les organisations syndicales et que le calendrier commence en juin N-1.

Le protocole va débiter par un bilan sur les signalements et lister les besoins.

En septembre mise en place d'un comité en santé et sécurité au niveau académique.

En novembre, le 1<sup>er</sup> projet sera transmis aux représentants des personnels communiqués avec les éléments de diagnostics qui ont servis à son élaboration. Lors de la publication des OSM 2024 le PAP sera revu en prenant en compte les nouvelles orientations. En décembre le PAP sera proposé aux instances lors d'un GT afin d'être amendé. En janvier le PAP sera mis en forme et validé cela permettra de faire le

suivi et le bilan aux prochaines instances académiques. Avec le retard pris dans l'installation des instances, il a été décidé que le PAP serait pluriannuel afin de (lisser/répartir) les propositions d'actions sur les années 2023-2024.

En attaché et mis à disposition sur l'espace partagé le tableau : « bilan du programme pluriannuel académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2023-2024 »

#### **4-Présentation du PAP 2023-2024 :**

Monsieur le conseiller de prévention académique précise, que les représentants, retrouvent la dernière version du PAP actualisée régulièrement sur l'espace partagé de l'intranet académique.

Les représentants de l'UNSA éducation précisent qu'il est urgent de former les membres car certains personnels n'ont jamais siégé et n'ont donc aucune expérience. Les organisations syndicales formeront leurs membres néanmoins il est important que l'administration puisse leur proposer les 3 jours légaux. Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'un programme commun avec les académies de Bordeaux et Limoges se met en place en lien avec l'E AFC pour former sur les 3 jours obligatoires et les 2 jours en suppléments.

Monsieur le président rajoute que 173 personnes sont concernées entre les titulaires et les suppléants et que ce n'est pas neutre. L'académie était en attente du programme ministériel, le document n'arrivant pas, l'administration a décidé de former et de prendre les devants. Les membres du CSA SA seront prioritaires car c'est une nouvelle instance et le périmètre de fonctionnement est à expliquer. Les formations vont se mettre en place en septembre.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient avoir un calendrier précis.

Monsieur le président répond que cela sera abordé au prochain CSA.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail précise qu'il n'y a pas de cadrage national sur le contenu et que le travail est effectué au niveau de la région académique. Les ISST sont en contactent pour partager les ressources. Les contenus ne sont pas encore complètement arrêtés. Il y aura une formation par CSA, cela représente 18 journées de formation avec un nombre très limité de formateurs. La volonté est de former au moins sur une journée au premier trimestre en lien avec les ISST, les conseillers académiques et départementaux de prévention sur le cadrage règlementaire et le rôle de l'instance. Les contenus pour les 2 autres jours restent à affiner avec les acteurs de prévention et la psychologue du travail.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent que les calendriers des OS et de l'administration ne se télescopent pas.

Monsieur le président répond que cela fait 6 mois que les membres sont élus il faut donc faire les formations au plus vite, la première date sera bien en septembre ou octobre maximum.

Les représentant de la FSU-CGT souhaitent avoir des précisions sur l'axe 1-4 concernant la mission des nouvelles instances et le calendrier de la mise à jour du site sur l'intranet ainsi que le problème de diffusion des RSST aux personnels concernés.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'un travail sur le site académique en lien avec le service de la communication est en cours pour faciliter la lisibilité, sur l'espace collaboratif l'ensemble des documents sont à disposition des représentants ainsi que les comptes rendus, possibilité de déposer des signalements...Concernant les RSST, le service informatique du rectorat est en train de travailler pour modifier les rôles dans l'application pour que les RSST parviennent aux personnels concernés et que puisse être créé les nouvelles données pour la partie SA et supprimer la partie départementale. Le rôle de chaque instance et le nom des représentants a été fournis à la DSI.

Madame la directrice des ressources humaines ajoute que la fiche de qui voit quoi dans les RSST a été bloquée pour le moment le temps que tout soit à jour au niveau informatique, c'est un travail complexe.

-Avis 1 déposé par la FSU-CGT :

La base RSST est accessible à des personnes ne siégeant plus dans les instances et à des chefs d'établissements sur des EPLE qu'ils ont quittés. Les représentants des personnels de la F3SCT-A demandent qu'une actualisation rapide des destinataires soit effectuée, les informations s'y échangeant n'ayant pas un caractère public.

Approbation à l'unanimité des représentants.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent également que la boîte mail F3SCT soit mise à jour.

Monsieur le conseiller de prévention académique informe les représentants que la DSI prendra contact avec eux pour faire les modifications.

-Avis 2 déposé par la FSU-CGT :

L'évaluation des risques professionnels est une obligation faite à l'employeur (article R 4121-1 et 3 du code du travail). Au vu de l'importance du DUERP dans la mise en place d'une véritable politique de prévention des risques professionnels, son absence peut entraîner des conséquences humaines, sociales et juridiques.

Dans le cadre du PAP, l'accompagnement dans cette démarche est prévu pour les établissements, écoles et services volontaires. Les membres de la F3SCT académique demandent que cet accompagnement soit généralisé y compris quand il s'agit de le mettre à jour. Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire pour les établissements, écoles et services n'ayant pas encore de DUERP.

Les représentants de l'UNSA éducation ne sont par contre. Cependant ils ne sont pas d'accord pour tout refaire dans les écoles sans temps dédié. Les directeurs ont déjà énormément de travail cela sera encore une charge de travail supplémentaire. Si l'employeur donne du temps supplémentaire les représentants de l'UNSA éducation voteront pour sinon ils seront contre.

Les représentants de la FNEC-FP-FO pensent que le DUERP est de la responsabilité de l'employeur et donc de décharger cela sur les collègues posent un problème, ils s'abstiendront donc de voter.

Madame l'inspectrice rappelle le rôle important des conseillers de prévention départemental, la problématique reste le temps qui est alloué aux assistants de prévention pour former les chefs d'établissement ou les directeurs d'école pour actualiser ou mettre en place la démarche. Le document doit être conservé 40 ans dans ses versions successives avec un suivi très chronophage.

Monsieur le président ne peut pas s'avancer quant à la mise à disposition d'heure.

Pour le moment une solution essaye d'être apportée sous forme de document modélisant, ce sera une première étape qui sera ensuite adaptée dans les structures, il faut simplifier le processus. Il y a des risques récurrents, c'est un travail modeste et l'état d'avancement est très variable en fonction des structures. Cela permettra de sensibiliser à minima et d'enclencher le travail. Sans proposition de l'administration il ne se passera rien donc la priorité est de proposer ce document modélisant aux structures qui n'ont pour le moment pas de DUERP et ensuite de le faire évoluer. Les personnels ne pourront pas s'en emparer avec une décision descendante.

Madame l'inspectrice ISS rajoute que l'administration doit éviter de recourir à des prestataires extérieurs qui coûtent très chers et qui produisent des documents inutiles.

Les CHS des établissements doivent jouer leur rôle pour évaluer et suivre.

Les représentants de la FSU-CGT pensent que le document actuel est trop complexe et qu'il dessert l'objectif. Il faut faire réfléchir les personnels cela nécessite du temps de réunion, l'administration va contre l'obligation légale en produisant un document au lieu d'organiser des temps de concertation.

Monsieur le conseiller de prévention académique explique le travail sur le terrain qui propose à des collèges et lycées pilotes une vision des risques professionnels qui leur est propre. Il faut un document unique de l'établissement et impulser l'envie à tous de participer. La présentation doit être faite en CHS ainsi que la mise en place du plan d'action.

Il faut poursuivre le travail dans les écoles.

Monsieur le président passe au vote de l'avis :

-Contre : 3 UNSA éducation

-Abstention : 2 FNEC-FP-FO

-Pour : 4 FSU-CGT

Les représentants de l'UNSA éducation précisent qu'ils souhaiteraient ne pas découvrir les avis en séance. Les représentants de la FNEC-FP-FO pensent que la rédaction des avis pose question et qu'il serait bon que les représentants en discutent en amont de la séance.

Les membres de la FSU-CGT souhaiteraient que les représentants de la F3SCT puissent avoir accès au DUERP.

Madame l'inspectrice SST rappelle que le document est disponible lors des visites dans les établissements donc consultables par les représentants. Il n'y a pas de base règlementaire pour communiquer le document, c'est un outil pour les personnels des écoles et il n'a pas vocation à être diffusé.

Les représentants de la FSU-CGT répondent que la base est digitalisée donc accessible. La culture sur la prévention doit être commune, en lisant les RSST, cela permet d'alimenter le suivi dans les établissements, c'est un outil de visualisation qui permettrait de connaître les risques. En l'état l'avis 2 ne sera pas présenté.

Madame l'inspectrice ISST précise que dans les établissements ou des écoles un affichage des avis indique la modalité d'accès des personnels de l'établissement au DUERP.

Monsieur le conseiller de prévention académique poursuit la présentation du PAP et passe à l'article 2.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent savoir comment le groupe d'intervention en cas de situation dégradée va fonctionner, le bilan des missions et le protocole d'action de ce groupe.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que le travail est à finaliser au niveau du calendrier et du processus, les représentants seront prévenus de l'avancement.

Madame la directrice des ressources humaines ajoute que c'est un sujet multi acteurs et qu'en fonction de la situation l'administration identifie le mode d'action qui peut varier en fonction du contexte, du risque psychosocial, les acteurs de prise en charge peuvent être les inspecteurs, la psychologue ... Il faut formaliser pour expliquer la démarche et prévenir en amont le collectif peut être affecté.

Les représentants de l'UNSA souhaitent revenir sur le point 2.9 concernant renforcer l'accompagnement des personnes confrontées à des situations de violence et ou d'agression. C'est un vrai sujet surtout dans le 1<sup>er</sup> degré il faut améliorer l'accompagnement. L'administration est démunie face à ces situations complexes, l'agression par les parents d'élèves représente une grande partie des RSST. C'est travail spécifique de la F3SCT académique, il y a un vrai besoin.

Monsieur le président est d'accord sur le diagnostic, un travail est en cours avec la MGEN dans l'identification des priorités et deux ou trois projets sont en cours avec le réseau PAS. Monsieur le président valide que la F3SCT s'empare de ce dossier et que l'on prévoit rapidement un GT en invitant la MGEN. La réflexion doit s'orienter pour trouver une réponse adéquate. C'est un sujet complexe qui apparaît là où on ne l'attend pas toujours.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que l'accompagnement devrait être plus visible pour montrer que l'institution suit et que des courriers sont fait. Il y a des besoins de formations, il faut agir pour diminuer le stress.

Monsieur le président répond que les enseignants agressés reçoivent des courriers et que l'administration propose la protection fonctionnelle et le suivi médical.

Les représentants de la FSU-CGT sont d'accord sur le fait que des solutions sont à trouver car les chiffres augmentent avec une gravité importante.

Monsieur le président confirme que ce sera le premier GT de l'année et qu'il sera mis en place dès le mois de septembre.

-Avis 4 déposé par la FSU-CGT :

La formation et l'information des salariés font partie des obligations de l'employeur en matière de prévention des risques chimiques. (Article 4412-1 et suivants du code du travail.)

Elles répondent à deux principaux objectifs : donner aux salariés une représentation des risques chimiques associés à leur poste de travail et leur donner les moyens de maîtriser leur environnement en les formant, entre autres, à la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle.

Les représentants des personnels de la F3SCT-A demandent à ce que cette formation soit dispensée par des organismes compétents auprès de l'ensemble des personnels concernés et s'inscrive dans le cadre d'un suivi régulier visant à mettre à jour les connaissances.

Approbation à l'unanimité des représentants.

##### **5- Etat d'avancement des travaux concernant les violences sexistes et sexuelles :**

Madame la directrice des ressources humaines rappelle que le dispositif « stop discri » a été présenté lors du dernier GT égalité professionnelle, les services sont en train de retravailler pour ajuster en fonction des modifications demandées pour pouvoir le mettre en place en septembre.

Monsieur le CT AS précise qu'une formation a eu lieu à l'I2EF pour mettre en commun les différentes compétences.

La saisine du signalement sera fait grâce à un bouton qui sera mis sur l'intranet et l'internet. L'anonymat sera garanti, la personne pourra ou non donner son téléphone. Ces éléments seront transférés vers le conseiller technique du service social qui envoie ensuite vers l'écouter.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que cette version est beaucoup mieux que la précédente, plus simple pour les parties et le fait de n'avoir qu'un seul et même écouter est beaucoup plus intéressant. Madame la directrice des ressources humaines rappelle que l'entrée sera unique et confidentielle.

L'académie se servira de l'expérience des autres car il y a une différence entre le rôle et le profil de l'écouter et la personne qui prend en charge. Sur les autres académie l'impact du dispositif a été fort au départ suscitant une vague importante et un recadrage a été nécessaire car la prise de parole n'était pas toujours en lien avec la VSS.

Monsieur le CT AS confirme qu'effectivement il faut cadrer les demandes, il ajoute que les assistants sociaux pourront orienter au cas par cas car il y a malgré tout une vraie souffrance et qu'il faut pouvoir orienter les personnels même si cela ne relève pas de la VSS.

Madame la référente VSS aurait voulu participer à la formation car pour le moment, depuis sa prise de fonction, elle a juste participé à une visioconférence avec monsieur le CT AS.

Madame la directrice des ressources humaines répond que cette formation n'était que pour les référents académiques et départementaux qui travaillent sur la VSS et pas pour les représentants des personnels. Cela a permis de s'interroger sur ce qui fonctionne dans le réseau d'acteur entre écouter et autres acteurs.

Monsieur le CT AS confirme que la référente VSS sera remise dans la boucle, les formations se mettent en place tout est encore en construction et en mouvement.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que le regard de l'administration et des représentants se croisent ce qui permettrait des formations communes. Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que la référente VSS soit déconnectée de son rôle de représentante des personnels. Monsieur le président répond qu'un traitement intuitu personae du référent VSS est possible.

Monsieur le CT AS donne la liste des 26 critères de discriminations. Elle sera envoyée aux représentants des personnels.

Les représentants de la FNEC-FP-FO demandent s'il y aura des moyens accordés pour la mission de référente VSS.

Monsieur le président répond que les frais de déplacement seront pris en charge et que pour le reste l'administration avisera en fonction de l'ampleur de la mission.

-Avis 5 déposé par la FSU-CGT :

Les représentants des personnels de la F3SCT-A demandent que la référente VSS soit associée aux groupes de travail sur l'égalité femmes- hommes et aux réunions qui peuvent relever de son champ d'action. Elle doit en outre bénéficier d'une formation et de moyens spécifiques.

Monsieur le président passe au vote de l'avis :

-Pour : 4 FSU-CGT/ 3 UNSA éducation

-Ne prend pas part au vote : FNEC-FP-FO

Monsieur le conseiller de prévention académique revient sur le point 4 de l'ordre du jour et termine sur l'axe 2-11 et 2-14 .

Les représentants de la FSU-CGT trouvent qu'il manque des données pour les accidents de la route notamment en ce qui concerne les personnels en service partagés.

Madame la directrice des ressources humaines répond que le traitement est manuel pour tous les accidents de services, les motifs sont lus par le secrétaire général et la directrice des ressources humaines. Depuis quelques mois il n'y en a pas plus ni sur le second ni sur le premier degré, ceux sont des accidents classiques, il n'y a pas eu de signalement particulier

Les représentants de l'UNSA font remarquer que certains personnels notamment dans le premier degré peuvent avoir jusqu'à quatre écoles, il faudrait observer sur un temps donné si ces personnels sont plus à risque ou pas.

Monsieur le président est d'accord pour faire ce constat sur un temps précis en gardant les données comme confidentielles afin de vérifier si certains points peuvent être révélateurs d'une incidence plus forte.

Madame l'inspectrice SST rappelle qu'un GT a été fait en 2018 pour le CHSCT et qu'un lien avait été fait mais il est très compliqué de recueillir les données. Le compte rendu sera communiqué.

Les représentant de la FSU-CGT confirment que la Vienne était très au-dessus à l'époque. Ce qui est à vérifier aujourd'hui.

Concernant l'amiante les représentants de la FSU-CGT souhaitent qu'une vérification soit fait dans l'académie car les chiffres dans les départements sont très hétérogènes, 98% de DTA dans la Vienne contre 5% dans les Deux Sèvres.

Madame l'inspectrice SST précise que des demandes avaient été faites par le ministère et que les courriers transmis à différentes périodes n'étaient pas exactement les mêmes par département :

-Charente : Décembre 2022 : courriers aux maires pas d'état des lieux

-Charente-Maritime : Avril 2022 : Sur 488 écoles, 242 ont répondu et 66 avaient un DTA

-Deux Sèvres : Novembre 2022 : Sur 281 écoles, 15 ont répondu

-Vienne : Novembre 2022 : Sur 314 écoles, 285 ont répondu et 177 avaient un DTA

La moitié est en conformité puisque l'évolution réglementaire a eu lieu en 2011 donc tous les DTA postérieur à cette date ne sont plus conformes.

Monsieur le président rajoute qu'une campagne d'information sur ce sujet devra être mise en place pour sensibiliser les différents acteurs. L'impact en matière de santé est lourd et n'est pas déconnecté du BATI : C'est le dispositif éco rénov prévu pour l'amiante pour les écoles concernées, en lien avec le préfet et les DSDEN, la mise en œuvre est en cours pour la détection des risques.

Madame l'inspectrice RSST confirme que la formation et l'information seront des leviers sur ce sujet et que deux webinaires sont prévus pour les CE et le 1<sup>er</sup> degré sur cette gestion des risques.

Monsieur le conseiller de prévention académique aborde le point 3 sur le renforcement de l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé au travail.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent connaître l'avancement du recrutement du médecin de prévention, si le recrutement d'une deuxième psychologue est en cours et si les téléconsultations continuent.

Monsieur le président répond que le processus de recrutement du médecin de prévention est en cours de finalisation.

La deuxième psychologue du travail à mi-temps sera recrutée lorsque l'équipe avec le médecin sera au complet, il est possible que l'on recrute également une infirmière supplémentaire.

Les représentants de l'UNSA éducation sont conscients des difficultés de recrutement du médecin de prévention, il y a un vrai problème de vivier.

Monsieur le président ajoute qu'il faut se fixer un objectif, le fait de recruter un médecin même sur un mi-temps permettra de structurer l'équipe et de débloquer des éléments.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaiteraient savoir si une formation PRAP pour la prévention des troubles musculo-squelettique est prévue.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que madame Festou travaille auprès des inspecteurs mais que pour le moment il n'y a pas de formateur pour le PRAP à l'EAFIC ;

#### Avis 6 déposé par la FSU-CGT :

L'article 10 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 pose le principe de création dans toutes les administrations et tous les établissements publics entrant dans son champ d'application d'un service de médecine de prévention:

Sans médecin du travail depuis le 1 juin 2020 dans l'Académie de Poitiers, de nombreux personnels sont en souffrance par cette carence et l'ensemble des personnels ne bénéficient pas du suivi réglementaire. Les représentants des personnels de la F3SCT-A exigent que l'employeur applique la réglementation concernant la médecine de prévention et que soient recrutés des médecins du travail en nombre suffisant.

-Pour : 4 FSU-CGT/ 2 FNEC-FP-FO

-Ne prend pas part au vote : 3 UNSA éducation

#### Avis 3 déposé par la FSU-CGT :

Les membres de la F3SCT-A alertent sur la situation critique des agents des services du rectorat qui doivent faire face au manque de personnel que ce soit dans le non-remplacement des absences ou le défaut de recrutement. Cela génère un nombre de dossiers accrus à suivre par agent et a des conséquences sur l'ensemble des personnels de l'académie et l'accès à leurs droits. Les membres de la F3SCT-A demandent des recrutements en urgence pour les services en tension.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent alerter sur le collègue à la DRCT qui est en arrêt de travail et dont les dossiers ont 6 mois de retard. Cela oblige les collègues à faire des avances de frais sur des soins qui peuvent être longs et coûteux.

Monsieur le président répond que cette situation a été identifiée et qu'il y a actuellement un remplaçant à la DRCT, ce n'est dans ce cas précis pas une surcharge de travail mais des arrêts maladie à répétition qui ont généré cette situation, le travail va être priorisé par la personne en place.

-Pour : 4 FSU-CGT/ 2 FNEC-FP-FO

-Contre : 3 UNSA éducation

Cet avis pour les membres de l'UNSA éducation devrait être présenté en F3SCT SA, c'est la raison pour laquelle ils ont voté contre.

Pour les membres de la FNEC-FP-FO l'avis n'est pas bien libellé mais pour autant il y a bien un problème de surcharge de travail.



Monsieur le conseiller de prévention académique aborde le point 4 du PAP qui concerne la mise en œuvre des démarches QVT.

28 adultes ont été formés sur 8 établissements

Monsieur le président revient sur la nécessité de former les personnels grâce au délégué du bien être pour pouvoir accompagner les élèves pour qu'ils puissent réduire leur stress. Pour les élèves cela a du sens.

Les représentants de la FSU-CGT ne comprennent pas pourquoi ce dispositif est dans le PAP car il concerne les élèves et donc comment ces compétences rentrent dans le cadre des conditions de travail.

Monsieur le président répond que ce dispositif est intégré car des personnels sont formés.

Monsieur le conseiller de prévention académique revient sur le point 4-2 concernant le développement de la politique H/F en lien avec le CT AS grâce à STOP DISCI.

Madame la directrice des ressources humaines rappellent qu'un webinaire de sensibilisation à ce sujet a été mis en place, tous les personnels étaient concernés avec 180 places ; 166 personnes y ont participé ce qui est un bon résultat, la suite de la formation se fera via l'EAFC grâce à MAGISTER.

A la rentrée les formations auront lieu les mercredis pour faciliter l'accès au 1<sup>er</sup> degré.

Le format de 30 minutes est le plus approprié. La formation était pour l'ensemble des personnels donc certaines infirmières connaissaient déjà ces données de base, c'est une première approche ensuite sur MAGISTER la formation sera beaucoup plus complète et de 6h.

Monsieur le président rappelle que rien n'est parfait mais tous les moyens de communications sont bons pour pouvoir mettre une dynamique en place et que certains interlocuteurs ont un vrai besoin de connaissances et que tout le monde n'est pas au même niveau. Les personnels auront tous entendu la même version et les ressources sont connues.

#### Avis 7 déposé par la FSU-CGT :

Sans rejeter les propositions d'actions proposées dans le cadre du Programme Annuel de Prévention, les représentants des personnels de la F3SCT-A considèrent néanmoins que ce plan en reste principalement, par l'importance qui est accordée aux actions de sensibilisation et de formation, à un niveau de prévention secondaire. Il ne s'attaque pas assez aux causes profondes génératrices de situations pathogènes. Il faut faire de la prévention primaire et avoir pour objectif de supprimer le risque

-Pour : 4 FSU-CGT/ 3 UNSA éducation

- Ne prend pas part au vote : 2 FNEC-FP-FO

Le programme annuel de prévention est voté par l'ensemble des représentants des personnels :-Pour : 4 FSU-CGT/ 3 UNSA éducation

- Ne prend pas part au vote : 2 FNEC-FP-FO

### **6-Signalements RSST académiques et propositions d'actions préventives**

Madame la directrice des ressources humaines confirme que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et les AESH sont concernés.

Les représentants de la FSU-CGT répondent que dans le 1<sup>er</sup> degré ce sujet est connu car il y a de nombreux RSST. Concernant le PIAL de Royan les AESH ont été impacté.

Il y a également eu des alertes sur le 86 et le 79.

Les représentants de l'UNSA souhaiteraient avoir la synthèse des quatre départements.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que ces données remontent en F3SCT académique plutôt que de rester au niveau départemental.

Monsieur le président revient sur la méthode en expliquant qu'une photo des 3 ou 6 derniers mois est prise et cela permet de définir les grandes thématiques et cela permet ou pas de s'en emparer.

Les représentants de l'UNSA éducation rappellent que c'est le rôle de la F3SCT et que la récurrence des RSST permet de poser des avis et d'y travailler.

Monsieur le conseiller de prévention académie tient l'espace collaboratif à jour tous les mois sur les violences psychosociales, les violences physiques et les violences psychologiques.

Monsieur le président est d'accord pour placer un GT en début d'année scolaire.

## 7-Questions diverses

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent avoir le retour de la cellule handicap concernant les dispositifs d'appareillage auditifs.

Madame la correspondante handicap académique répond que pour le moment il n'y a pas de financement et qu'elle est en attente d'arbitrage puisque la priorité a été donnée aux frais de transport puis à l'ergonomie et enfin seulement aux appareillages. Il faut redemander tous les devis donc il y a du retard mais il n'y aura pas de nouveau crédit sur plusieurs mois.

Madame la directrice des ressources humaines présentera la programme handicap avec les moyens alloués, le cadre est limité.

Les représentants de la FSU-CGT demandent si l'administration est toujours en dessous des 6% de travailleurs handicapés requis.

Monsieur le président répond qu'effectivement l'académie n'est pas à 6% et que les pénalités sont nationales. Le recrutement BOE est toujours en cours et il y a beaucoup de candidatures.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent connaître les modalités de suivi concernant les conditions de travail dans les CIO qui déménagent.

Monsieur le président répond que c'est le CSA SA qui est compétant pour traiter de ce sujet. Néanmoins pour les informations :

-Saintes : Report du déménagement d'une année, l'administration est en train de stabiliser avec les représentants des collectivités.

-Saint Jean d'Angely : Le déménagement doit se faire puisque les locaux ne sont plus disponibles

-Châtelleraut : Regroupement à la DDFIP pour densifier l'occupation des locaux de l'état. C'est un grand bâtiment avec des salles de réunion. Le déménagement est prévu plutôt sur la fin de l'année civile pour correspondre à la fin du bail.

L'administration reste très attentive aux conditions d'accueil.

Monsieur le président clôture la séance à 17h00

Madame la secrétaire du F3SCT



Madame la présidente du F3SCT

Par déléation : Monsieur le Secrétaire Général

Pour la directrice et par déléation,  
Le secrétaire général d'académie,  
Monsieur le Secrétaire Général

JEAN-JACQUES VIAL